



Sommaire

- Réglementation des ACM : Nouvelles informations importantes !
- Comment gérer une situation d'urgence sur mon camp ?
- Les instructions pour les visites de camps d'été.
- Des outils pour les camps ! Viens les découvrir !
- Récupère une aide financière pour ton camp d'été 2022 !
- C'est l'heure des déclarations initiales pour l'année prochaine

Réglementation des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)

PREVENIR LES RISQUES FACE A LA RECRUDESCENCE DE L'ÉPIDÉMIE

À l'heure de nos départs en camps nous constatons une détérioration de la situation sanitaire en France avec plus de 200.000 cas positifs Covid soit le niveau de février 2022.

À chaque jour sa vague de personnes diagnostiquées, par un énième variant qui semble être coriace. La montée du nombre de cas va se poursuivre.

Des usagers de toute la France vont se croiser dans des lieux communs qui risquent d'être des espaces de possibles propagations et le cas échéant, nous poser quelques soucis. Anticipons et évitons cela !

Même si le protocole dans son encadré rappelle que depuis le 14 mars 2022 le port du masque n'est plus obligatoire, il nous semble raisonnable et responsable que nous puissions partager et communiquer auprès des équipes encadrantes et si possible auprès des participant·es et familles, cette situation et la « position recommandation » de l'association :

- Le port du masque lors des transports (cars, minibus,...). Et autant que cela est possible les tests préalables pour les équipes et participants.

Vous avez sans doute déjà évoqué cela dans vos préparations de départ en camp, à la lecture des informations concernant l'évolution de la pandémie.

Ce message se veut être une formalisation officielle de cette recommandation qui est avant tout une mesure de bon sens et de protection des personnes (salarié·es, équipes d'encadrement et participant·es).

Nous invitons chacun dans sa fonction d'organisateur·rice et de responsable de camp à faire preuve d'exemplarité et de détermination en appliquant cette recommandation du port du masque, particulièrement dans des zones et/ou espaces exposés (invitation de personnes sur le camp, spectacle de fin de camps avec personnes extérieures, fêtes de villages, montage et démontage de camps,...).

Merci pour votre sens partagé des responsabilités qui permettra ainsi de nous inscrire dans une perspective de prévention et de réduction du risque de gestion de situations covid sur les camps en restant vigilant·e tout au long de l'été sur les évolutions de la pandémie.

On vous souhaite un bel été.

Nous sommes toutes et tous mobilisé·es à vos côtés pour vous accompagner à vivre les meilleurs camps.

Comment gérer une situation d'urgence sur mon camp ?

Vous trouverez ci-dessous la fiche de gestion des situations d'urgence sur les camps. Ce document sera également adressé par mail aux destinataire·rices identifié·es.

Pour rappel le numéro d'astreinte nationale est le 01 48 15 17 80

[Télécharger la fiche](#)

Les instructions pour les visites de camps d'été

L'information est arrivée , les instructions concernant les visites de l'état cet été sur les ACM sont publiées. Vous les trouverez ci-jointes prenez le temps de les lire et portez une attention particulière aux paragraphes en gras.

[Télécharger la fiche](#)

Des outils pour ton camp ! Découvre les !

Chaque directrice et directeur a dû recevoir par mail un lien pour accéder au dossier de campagne d'été 2022 à destination des équipes de direction. Ce dossier en ligne est consultable plus largement par les équipes d'animation et par les équipes de groupe. N'hésitez pas à fouiller dans tous les dossiers, vous trouverez des documents qui répondront sûrement à certaines de vos questions !

[Campagne d'été 2022](#)

Récupère une aide financière pour ton camp d'été 2022

Grâce à Jeunes et Nature vous pouvez demander une aide financière pour des actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la sensibilisation à la transition écologique menées au sein de votre structure, à hauteur de 30€ à 40€ par jeune entre 12 et 18 ans.

Avant ou après votre camp d'été il vous est possible de faire votre demande d'aide, pour cela rien de plus simple remplissez le formulaire ci-dessous !

Pour toute question vous pouvez contacter laure.lhermet@eedf.fr

[Les modalités de participation](#)

[Formulaire dépôt de projet](#)

C'est l'heure des déclarations initiales pour l'année prochaine

Même si votre rentrée d'activité n'est pas encore calée, mais que vous savez qu'il y aura une activité l'année prochaine dans votre structure, vous devez dès à présent faire la déclaration INITIALE d'activité sur la plateforme en ligne TAM. Cette démarche est soumise à un délai minimum de 60 jours - 2 mois. Donc plus vous tardez à déclarer plus votre première activité sera repoussée pour être réglementairement valide. Par exemple, les déclarations déposées le 02 juillet ne pourront commencer que le 03 septembre. En cas de besoin n'hésitez pas à contacter votre équipe régionale ou le·a salarié·e référent·e que vous connaissez pour obtenir de l'aide et du support.

Pour rappel le numéro d'astreinte nationale est le 01 48 15 17 80

BON CAMP et BEL ÉTÉ À TOUTES ET TOUS !!

PARTAGEZ-NOUS VOS AVENTURES SUR NOS RESEAUX SOCIAUX



concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications internes, [suivez ce lien](#)